



DES NOUVELLES DE NOS DÉCHETS

Vous avez été informés au dernier trimestre 2021 que la signalétique relative à la communication sur la gestion des déchets avait été revue, en fonction des évolutions en matière de traitement, de recyclage et de législation. A ce titre, vous avez reçu une nouvelle brochure d'information, laquelle contient les types de déchets collectés, les emplacements via un plan de la déchèterie et ce que l'on peut ou pas mettre dans chaque catégorie de déchets. Les heures d'ouvertures sont également mentionnées et un sac vous a été offert pour, par exemple, transporter vos vieux papiers...

Nous avons enregistré 81 habitants supplémentaires et avec les résidences secondaires représentant une présence permanente, nous arrivons à une population moyenne de 2'955 habitants.

Nous avons toujours été de très bons élèves dans le tri et le recyclage de nos déchets, mais nous devons malheureusement constater que cette tendance est partie à la baisse en 2021, comme le démontre le graphique des recyclables.

Le taux de recyclage est de 66 % pour l'année 2021, ce qui correspond à 727,64 tonnes de déchets valorisés pour 374,86 tonnes de déchets incinérés et chaque habitant génère 373 kg de déchets par an. Nous constatons donc un certain relâchement, peut-être inhérent à la crise sanitaire (?), mais nous espérons qu'il n'est que momentané et que vous allez faire remonter en 2022 le taux de recyclage aux 70% des années précédentes.

Nos résultats restent néanmoins sensiblement au-dessus de la moyenne cantonale et nous profitons de ces quelques lignes pour vous remercier sincèrement de votre contribution tout au long de l'année.

Le graphique des tonnages vous montre la répartition des déchets collectés sur notre commune.

La part des déchets incinérables est encore un peu trop importante, alors comme le recommande notre petit sapin, n'oubliez pas la devise «Pensez-y, pensez tri» et un grand merci d'avance pour notre environnement et nos générations futures.

Gérald Chollet

SÉANCE DU MARDI 29 MARS 2022
LE CONSEIL COMMUNAL DÉCIDE

PRÉAVIS MUNICIPAL NO 01/2022

Demande de crédit de CHF 187'000 pour la mise en place d'horodateurs sur le territoire de la commune de Saint-Cergue.

Par : 23 voix pour, 12 voix contre, 8 abstentions

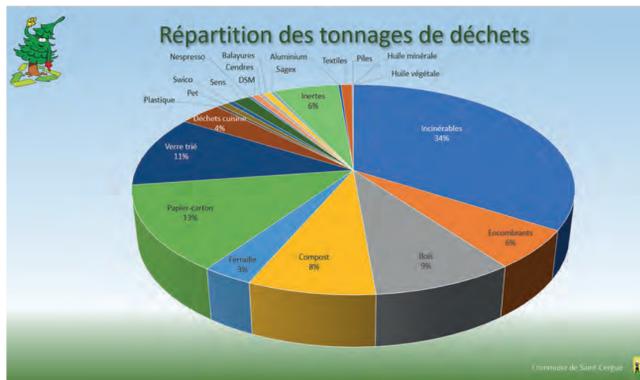
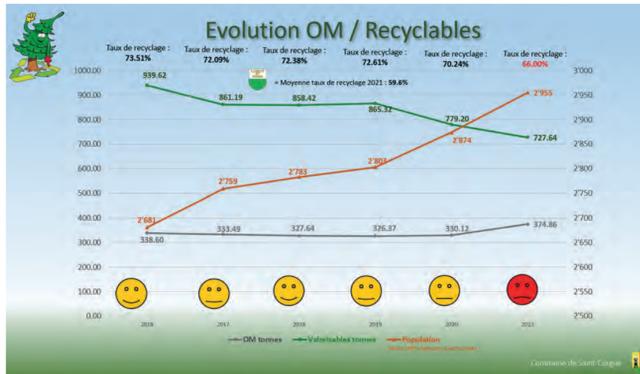
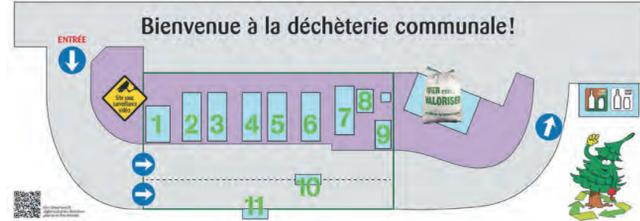
PRÉAVIS MUNICIPAL NO 02/2022

Demande de crédit de CHF 25'000 pour des travaux de rénovation de l'appartement du bâtiment de l'administration communale à la place Sy-Vieuxville 1.

Par : 43 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

PROCHAINE SÉANCE
DU CONSEIL COMMUNAL

- Mardi 14 juin 2022;
- Mardi 4 octobre 2022;
- Mardi 6 décembre 2022;
- A 19:00 ou 20:00 selon l'ordre du jour.



CONTACTS UTILES

ADMINISTRATION COMMUNALE

Place Sy-Vieuxville 1
Case postale 103
1264 Saint-Cergue
T 022 360 11 46
commune@st-cergue.ch
www.st-cergue.ch

Horaires:

Lundi 07:30-11:00
Mardi fermé
Mercredi 07:00-11:00
Jeudi 13:30-18:00
Vendredi 07:30-11:00

TOURISME

Place Sy-Vieuxville 3
T 022 360 13 14
Horaires (ÉTÉ):
Semaine 08:30-12:00 / 13:30-16:30
Fermé lundi hors des vacances scolaires
Week-end 09:00-12:30 / 13:00-16:30

BIBLIOTHÈQUE

Chemin du Carroz-d'Amont 11
T 022 360 14 51
Horaires:
Mardi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00
Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00

DÉCHÈTERIE

Route de Télésiège 1
Horaires:
Mardi, mercredi, vendredi 10:00-12:00 / 15:00-18:00
Samedi 09:00-12:00 / 14:00-18:00



Photo: Dominique Gafner

BILLET DU SYNDIC

Construction du collège du Bix à Arzier-le Muids et parkings payants à Saint-Cergue

Au sein des communes d'Arzier-le Muids, Genolier, Givrins, St-Cergue et Trélex, la croissance de la population infantile est forte depuis de nombreuses années. Il y a maintenant plus de 10 ans, le comité de direction de l'Association scolaire de Genolier et environ (AISGE) prenait la décision de construire un nouvel établissement scolaire pour les enfants des niveaux P5, P6, P7 et P8 et ce en conformité avec la politique scolaire HARMOS.

Pourquoi Le Muids?

Le choix de construire à cet endroit dépendait des facteurs suivants: ne pas être excentré par rapport au territoire de l'AISGE, avoir un lieu d'utilité publique disponible, construire en dehors de Genolier qui supporte à elle seule la scolarité de tous les enfants du secondaire et être conforme à l'application de la loi sur l'aménagement du territoire et de la directive d'application cantonale. Seul le site du Muids répondait à ces critères.

Une école de 14 classes (étape I) et de 10 classes supplémentaires (étape II) est-elle nécessaire?

En 2021, le comité de direction de l'AISGE a mandaté la société Microgis pour analyser les besoins en infrastructures. Cette étude montre une tendance lourde: en 2015, le nombre d'enfants scolarisés au primaire à l'AISGE était de 724; en 2020 il était de 803; en 2025 il sera de 933, pour être de près de 979 enfants en 2040.

Aujourd'hui, faute de locaux suffisants, de nombreux enfants du primaire doivent être scolarisés dans des portacabines. Cette situation empire année après année. Les surcoûts pèsent

de plus en plus lourdement sur les communes concernées, et si par un coup de baguette magique la phase I du collège du Bix était disponible demain, les 14 classes seraient déjà pleines. Le réflexe de «pas dans ma cour» a-t-il un coût?

Evidemment oui. En dehors des surcoûts liés à la mise en place d'infrastructures temporaires ou de rénovation de bâtiments destinés à la démolition, ceux de la construction devront être réévalués. Les appels d'offres d'il y a maintenant plus de quatre ans devront être relancés, avec les surcoûts des matériaux liés à l'environnement post-COVID. Ce seul coût sera de plusieurs millions.

Malheureusement, les collectivités et la population sont démunies lorsque des individus décident de s'opposer par voie judiciaire à des projets d'utilité publique. Ces démarches sont légales, mais moralement discutables.

Pour conclure, nous nous réjouissons de cette décision du Tribunal fédéral. Le chantier du collège du Bix pourra démarrer bientôt et les enfants des niveaux P5, P6, P7 et P8 auront enfin le collège qu'ils méritent.

L'école publique de qualité est sans aucun doute le meilleur investissement de notre société.

Les parkings payants à St-Cergue, une nécessité

Aujourd'hui la commune de St-Cergue gère près de 1200 places de parking sur son territoire. A titre de comparaison, la commune de Nyon avec une population de 20'000 habitants en gère un peu plus de 1300. Cette comparaison illustre à elle seule le poids que représente

la gestion de l'ensemble de nos parkings pour la commune. Oui, nous sommes un village de moins de 3'000 habitants, mais nous avons des stationnements à hauteur d'une ville de 20'000 et les coûts de gestion de ces parkings sont élevés. A titre d'exemple, en 2021 la seule surveillance des grands stationnements du centre du village et de la Givrine dans le cadre de la crise COVID a été de plus de CHF 200'802, hors les entretiens, éclairages et déneigement.

Au moment de la construction de la phase II du parking de la Givrine et de l'adoption du préavis 02/2021, il avait été clairement indiqué que ce parking serait payant. A titre d'information, le coût de la construction de la phase II était de CHF 2'196'000, dont 87% financé par des fonds tiers, les communes membres de Région de Nyon, et 13% par la commune de St-Cergue.

Parce que les sommes pour les stationnements liés à la construction, à l'entretien et aux améliorations nécessaires sont très élevées pour une commune comme la nôtre, la législature précédente et l'actuelle a engagé une étude sur le financement des stationnements et la mise en place de parkings payants. Cette réflexion a débuté avec l'adoption en 2017 du règlement du stationnement.

Au cours de la séance du Conseil communal du 29 mars 2022, le préavis concernant l'achat d'horodateurs a été accepté. Dans ce cadre, la directive d'application des parkings payants s'appliquera. Elle définit les emplacements et les tarifs horaires de quelques stationnements qui seront payants.

MANIFESTATIONS

- JOURNÉE DES SOCIÉTÉS LOCALES
- Samedi 11 juin
- RÉTRO MOTO INTERNATIONALE
- Samedi 18 juin
- VIDE-GRENIER
- Dimanche 26 juin

PLUS D'INFORMATIONS SUR
www.st-cergue.ch
> VIE SOCIALE
> MANIFESTATIONS

Nos objectifs

Les objectifs de la municipalité sont de s'assurer que les coûts liés aux stationnements soient financés par les utilisateurs et non pas par les impôts des habitants de la commune: nombre d'entre eux ne possèdent pas de voiture et d'autres, en conformité avec la police de la construction, doivent acheter leur place dans le cadre des nouvelles constructions.

Dans le même temps, ces objectifs ne doivent pas péjorer les commerces du centre du village et doivent permettre aux habitants de St-Cergue de pouvoir faire leurs courses et manger dans un restaurant de St-Cergue sans avoir à débours des frais pour le stationnement. Pour cette raison, les premières 90 minutes de stationnement seront gratuites. Et de 18:00 à 08:00, les stationnements du village seront gratuits. Ces mesures ne s'appliqueront pas au stationnement de la Givrine.

En d'autres mots, la municipalité cherche à établir une politique équilibrée pour tous, propriétaires de véhicules ou non et avoir suffisamment de souplesse pour assurer le financement des parkings actuels et leur amélioration à court terme par la réfection des surfaces et la mise en place de bornes de recharge. Le préavis d'acquisition des horodateurs s'inscrit donc dans ce contexte.

Paul Ménard

La crèche des Petits Ecureuils de St-Cergue fête ses 10 ANS

Rdv le 10 juin 2022

A partir de 18h

A la crèche
Route d'Arzier 30A,
1261 St-Cergue

Au programme :

- ✓ Discours officiels
- ✓ Petites animations
- ✓ Apéritif

Nous espérons vous voir nombreux et nombreuses !

Merci de privilégier le train ou venir à pied !



Pourquoi, quand et où tenir mon chien en laisse ?

Merci pour votre geste, vous contribuez à la protection de la faune sauvage.

Pendant la période de reproduction et d'élevage des jeunes, la faune sauvage est particulièrement sensible à la présence des chiens, toutes races confondues. C'est pourquoi le Canton de Vaud a décidé d'adapter sa législation en rendant obligatoire la tenue des chiens en laisse du 1^{er} avril au 15 juillet. Cette disposition s'applique dans tous les espaces forestiers et dans les prairies attenantes.

Quand et où tenir mon chien en laisse ?

Du 1^{er} avril au 15 juillet

En forêt
En forêt de forêt
Sur les prairies attenantes situées en zones agricoles

Toute l'année

Réserve naturelle, site naturel protégé, zone de tranquillité, selon les dispositions propres au site
Sites de protection de la faune sauvage (réserve nationale, réserves d'oiseaux, réserves d'insectes et d'eau)
Pâturage occupé par du bétail

Mon chien ne s'éloigne pas et il n'est pas chasseur ?

Votre chien peut être emporté à tout moment par son instinct naturel de chasse. De petits animaux, comme des oiseaux qui nichent au sol, peuvent être ses proies. Même s'il provoque uniquement la fuite d'un animal sauvage, il se peut que ce dernier abandonne ses petits après avoir été dérangé.

Mon chien a le droit de pouvoir courir et de se dépenser !

Il est nécessaire que votre chien puisse avoir des moments pendant lesquels s'ébattre. Des communes mettent à disposition des espaces où vous pouvez lâcher votre chien. En dehors de la période de reproduction et d'élevage des jeunes, votre chien peut être en liberté sous votre contrôle en forêt et dans les grandes étendues situées en zone agricole, sous réserve d'autres réglementations spécifiques au site.

— Direction générale de l'environnement —

SAINT-CERGUE SOLIDAIRE: UN IMMENSE MERCI

Du 10 au 16 mars, nous avons organisé à Saint-Cergue une opération solidaire destinée aux réfugiés ukrainiens. En une semaine, vous avez offert pas moins de 13 mètres cube de nourriture et de produits d'hygiène. Alors un immense MERCI: merci pour votre réactivité, votre générosité. Merci d'avoir montré loin à la ronde l'esprit de village qui nous anime, la solidarité, le «savoir vivre ensemble», tout ce qui fait que nous sommes fiers et heureux d'être Saint-Cerguaises et Saint-Cerguois, quel que soit l'endroit d'où l'on vient. Merci aux bénévoles qui ont spontanément proposé leur aide et donné de leur temps. Merci aux collaboratrices et collaborateurs de la commune qui nous ont activement soutenus. Merci à l'entreprise Planzer qui nous a offert le transport en camion jusqu'à la halle de stockage de la Caravane sans Frontières. Soulignons ici que cette association aura, en seulement un mois, organisé le transport en Europe de l'Est de pas moins de 25 camions de 30 tonnes. Qu'ils soient eux aussi remerciés pour leur soutien et leur engagement.

Durant cette semaine, nous avons fait de magnifiques rencontres, pleuré et ri ensemble, été témoins d'une incroyable empathie qui fait du bien, après deux ans de distanciation sociale, d'isolement, de méfiance. Le cœur de Saint-Cergue bat toujours très fort et nous nous réjouissons de pouvoir à nouveau vous rencontrer et ressentir cet esprit de communauté, à l'occasion des prochaines manifestations (marché, marché aux fleurs, vide-grenier, festivités d'été).

Valérie Legrand-Germanier



L'association des séniors de St-Cergue attend depuis longtemps de pouvoir reprendre ses activités. C'est maintenant chose faite et nous nous en réjouissons. Les activités régulières sont les rencontres café, les rendez-vous jeux, les tables au bistrot et la marche. Une sortie par mois est organisée par le comité. Les frais inhérents à ces sorties sont à la charge des participants, mais une aide financière est possible afin de permettre à tous de participer.

Activités régulières	Dates	Renseignements et inscriptions
Rencontres café dans les locaux de l'ancienne poste.	Tous les vendredis dès 9h30	Sans inscription
Rendez-vous jeux dans les locaux de l'ancienne poste.	Tous les lundis 14h-16h	Ursula Nyffeler 022 360 11 92
Table au bistrot. Un repas pris en commun dans un restaurant du village.	Un jeudi par mois: 21 avril, 12 mai, 9 juin, 14 juillet	Erika Heeb 077 423 40 94
Groupe marche: toutes les 2 semaines le mardi matin avec renvoi au jeudi selon le temps.	5 avril, 19 avril, 3 mai, 17 mai, 31 mai, 14 juin, 28 juin, 12 juillet	Danièle André 079 686 61 48
Sorties mensuelles		
Fête de la tulipe à Morges, visite du Parc de l'Indépendance suivie d'un repas.	28 avril 2022	Danièle André 079 686 61 48
Parade navale de la CGN à Montreux.	22 mai 2022	Ursula Nyffeler 022 360 11 92
Espace des mondes polaires Arctique et Antarctique à Premanon. Nous partons sur les traces de Paul Emile Victor, grand explorateur français passionné par les pôles.	10 juin 2022	Muriel Cantraine 078 645 21 60
Croisière sur le Léman avec bateau CGN. Repas à bord.	5 juillet 2022	Danièle André 079 686 61 48
Repas au chalet d'alpage du Pré aux veaux.	25 août 2022	Christiane Magnenat 022 360 27 27

Pour chaque sortie, les renseignements détaillés seront affichés sur le panneau de l'ancienne poste.

Nous vous attendons nombreux et nombreuses à ces différentes animations et répondons à toutes vos questions au 079 686 61 48 ou à vivreuxvivremieux@gmail.com. Le comité VVM

JUBILAIRE

Mme Jeanine Drompt vient de fêter ses 90 ans! Née en janvier 1932 en France, elle y a passé son enfance et sa jeunesse. Après son mariage et la naissance de son fils, la famille s'installe à St-Cergue en 1955 - le couple construira lui-même le chalet dans lequel Mme Drompt, aujourd'hui veuve, habite encore. Elle a toujours

apprécié la marche, qu'elle pratique encore aujourd'hui; elle aime la nature et observe chaque jour avec plaisir les oiseaux qu'elle nourrit sur son balcon, ainsi qu'un petit écureuil qui y a ses habitudes. L'important dans la vie? Avoir été heureuse avec son mari. Nous lui souhaitons santé et bonheur en ce printemps qui s'annonce!

Valérie Legrand-Germanier



CABINET DE PHYSIOTHÉRAPIE

Nous sommes deux physiothérapeutes et travaillons en Suisse depuis 2015. Nous désirons développer la physiothérapie à Saint-Cergue et dans ses environs afin d'exercer notre profession dans un cadre naturel de moyenne montagne et, ainsi, concilier nos passions.

La physiothérapie regroupe un ensemble de techniques visant à améliorer vos mouvements, votre mobilité et diminuer vos douleurs. C'est un traitement qui nécessite une prescription médicale et, à cette condition, est remboursé par l'assurance de base. Nos parcours variés nous permettent

de proposer des compétences diverses pour le suivi de patients sortant de l'hôpital après une maladie ou une opération. Nous soignons les troubles musculo-squelettiques (entorses, douleurs musculaires...), cardiaques et respiratoires, les personnes âgées, les sportifs, la santé des femmes (périnatalité

et sport, rééducation du périnée...) et la prise en charge de bébés et des enfants. Nous proposons nos prises en charge sur rendez-vous, à domicile mais également dans notre cabinet à Saint-Cergue, route d'Arzier 1, depuis le 1er mars 2022.

Agatha Trela 078 825 45 16
Christophe Leclerc 078 243 07 02

